

Dénomination : IMMA

N° Gestion : 2009B01593 - N° Identification : 512351495

Dépôt N° - 781 du 17/01/2012

Acte N° : 1/2 Procès verbal d'assemblée générale extraordinaire (le 30/11/2011)

Séparateur Geide édité le 17/01/2012

Paramètre 1 : Greffe

7802

Paramètre 2 : Numéro de gestion

2009B01593

Paramètre 3 : Type de document

ACTES

Paramètre 4 : Millésime

2011

Paramètre 5 : Référence document

7811

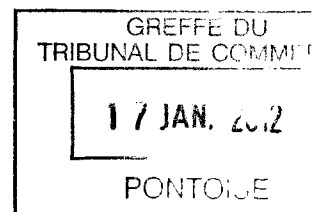
Paramètre 6 : Nombre de pages

0

Paramètre 7 : Mode de copie

Avec écrasement

IMMA
SARL au capital de 10.000 euros
15, rue Lucien Berger – 95130 FRANCONVILLE LA GARENNE
RCS de PONTOISE 512 351 495



788

Assemblée extraordinaire du 30 NOVEMBRE 2011

LES SOUSSIGNES :

Monsieur SEMANE Belkacem né le 15 juin 1974 à DZ IFLISSEN (ALGERIE) de nationalité Algérienne demeurant 15, rue Lucien Berger 95130 FRANCONVILLE LA GARENNE

Madame SEMANE Samia née TABAHRITI née le 22 mai 1974 à Saint Denis (93) de nationalité Française son épouse demeurant 15, rue Lucien Berger 95130 FRANCONVILLE LA GARENNE

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- Le rapport du gérant,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non- gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

- Changement de siège social
- Modification de la date de clôture de l'exercice comptable

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION 1 :

La collectivité des associés décide de transférer le siège social du 15, rue Lucien Berger – 95130 FRANCONVILLE LA GARENNE au 9, rue de l'Arrivée -95880 ENGHIEEN LES BAINS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2 :

La collectivité des associés décide de changer la date de clôture de l'exercice social au 31 mars au 31 décembre

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 3 :

Les associés décident de modifier les articles suivants des statuts

« Article 4 . siège social

Le siège social est fixé au 9, rue de l'Arrivée -95880 ENGHIEEN LES BAINS »

Le reste de cet article est inchangé

« Article 6 . exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

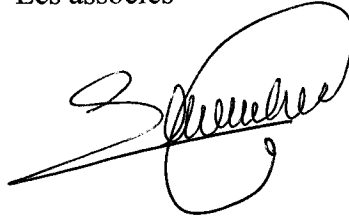
Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signée par le gérant et les associés.

Le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Les associés

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.